



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024 À 19 H**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel le **lundi 16 septembre 2024** à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel.

Sont présents à cette séance extraordinaire:
Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller
Madame Nancy Anglehart, conseillère
Monsieur Jérémy Laplante, conseiller
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère
Madame Sandra Langlois, conseillère
Monsieur Christian Grenier, conseiller

Est également présent:
Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Marc Loisel, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers et au directeur général et greffier.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Marc Loisel, constate que le quorum est atteint.

2024-09-273

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Marc Loisel, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Autorisation d'une dépense – Congrès FQM du 26 au 28 septembre 2024 – Mesdames Nancy Anglehart et Marie-Andrée Côté, conseillères
5. Augmentation du budget de 3 000 \$ à 5 000 \$ - Formation et perfectionnement
6. Affaires nouvelles
7. Période de questions
8. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2024-09-274

**4. AUTORISATION D'UNE DÉPENSE – CONGRÈS FQM DU 26 AU 28 SEPTEMBRE 2024
MESDAMES NANCY ANGLEHART ET MARIE-ANDRÉE CÔTÉ, CONSEILLÈRES**

CONSIDÉRANT QUE le 82^e Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) se tiendra du 26 au 28 septembre 2024 au Centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses engendrées pour les 2 conseillères sont estimées à 1 760 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE Revenu Québec a annoncé pour l'exercice 2024 que le taux kilométrique s'élève à 0,70 \$ le kilomètre pour la première tranche de 5 000 kilomètres parcourus et à 0,64 le kilomètre additionnel;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil du Trésor du Québec pour l'exercice 2024 permet à un employé autorisé à utiliser son véhicule automobile personnel aux fins d'un déplacement reçoit, pour toute la distance parcourue au cours d'une même année financière, une indemnité établie selon les modalités suivantes : les premiers 8,000 km sont remboursés à 0.620\$/km et 0.545\$/km pour les kilomètres additionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'AUTORISER sur réception des pièces justificatives à l'appui, le remboursement des dépenses réellement encourues à l'occasion du congrès, étant cependant entendu que les montants maximums suivants s'appliquent :

REPAS : Déjeuner : 15 \$, Dîner : 20 \$, Souper : 25 \$, Collation : 10 \$

HÉBERGEMENT : sur réception de la facture. **Coucher : 100 \$, sans facture**

D'AUTORISER, en cas d'utilisation d'un véhicule personnel, le paiement d'une allocation de 0,545 \$ par kilomètre parcouru, laquelle est majorée de 0,10 \$ par kilomètre si l'élue transporte avec elle d'autres élu.e.s municipaux;

QUE ces dépenses soient affectées au poste budgétaire **02 11000 310** de la Ville pour frais de déplacement.

Monsieur Jérémy Laplante a voté contre.

2024-09-275

5. AUGMENTATION DU BUDGET DE 3 000 \$ À 5 000 \$ - FORMATION ET PERFECTIONNEMENT

ATTENDU QUE le budget pour formation et perfectionnement des élus de la Ville doit être revu à la hausse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'AUTORISER une augmentation du budget à **5 000 \$** au poste budgétaire **01 11000 454** pour formation et perfectionnement.

Monsieur Jérémy Laplante a voté contre.

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

2024-09-276

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la séance soit levée. Il est 19 h 17.

Marc Loisel, maire

Daniel Langlois, directeur général/greffier

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Annie Chapados, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Paspébiac dispose des crédits budgétaires et extrabudgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Annie Chapados, trésorière

Date